



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

Commune de NERAC

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

INTRODUCTION

**PARTIE I: FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES: ÉLÉMENTS DU
CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

**PARTIE II: PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS
LOCALES**

PARTIE III: ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MUNICIPAL

**PARTIE IV: RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC – RÉPONSE AUX
RECOMMANDATIONS**

**PARTIE V: CONTRAT PASSÉ AVEC LES NÉRACAIS – COMPTE RENDU
INTERMÉDIAIRE**

PARTIE VI: DONNÉES FINANCIÈRES

A - Vue synthétique des CA 2019 à 2021 et BP 2022 – Fiscalité

B - Principaux investissements 2022 – Dette

C - Note sur les budgets annexes

GLOSSAIRE

ALPS	Accueil de Loisir Périscolaire
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP	Budget Primitif
CA (finances)	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLECT	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CRC	Chambre Régionale des Comptes
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
Loi NOTRe	Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MOB	Mouvement d'Ordre Budgétaire
OM	Ordures Ménagères
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PAVE	Plan d'Accessibilité aux Voiries et aux Espaces Publics
PIB	Produit Intérieur Brut
PLUI	Plan Local Urbanisme Intercommunal
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPCR	Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PVD	Petites Villes de Demain
RAR	Restes A Réaliser
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RLP	Règlement Local de Publicité
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SPR	Site Patrimonial Remarquable
TA	Taxe d'Aménagement
TE 47	Territoire d'Énergie 47
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés bâties

TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties
TH	Taxe d'Habitation
THLV	Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
TLE	Taxe Locale d'Équipement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZA	Zone d'Activités

INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, l'Assemblée Délibérante doit, dans le respect des dispositions relatives à l'adoption du budget, examiner les orientations budgétaires qui seront honorées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice.

La loi NOTRe du 07 Août 2015 crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités locales. Parmi elles, certaines sont d'application immédiate.

En ce qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'État et être publié. Pour les communes, il doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies, notamment, sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Ce débat permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et qui traduisent la volonté de réaliser pleinement chaque année les objectifs préalablement fixés.
- d'être informée et de s'exprimer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et constitue un temps important de la vie communale.

Les orientations budgétaires 2022 feront l'objet d'un débat et les choix qui sont proposés mobiliseront nos investissements sur plusieurs années.

Orientations Budgétaires 2022

Sources:

La Lettre du Maire

La Gazette des communes

DOB 2022 – Caisse d'Épargne

Regard financier sur les petites villes – APVF/La Banque Postale

PARTIE I : ÉLÉMENTS DU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique COVID 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes. Cette situation pourrait ne pas perdurer dans un contexte de reprise de la croissance et de l'inflation.

En France, malgré la 4^{ème} vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Il est constaté un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique est anticipé par les observateurs malgré certains points de vigilance :

- Emergence de nouveaux variants.
- Difficultés d'approvisionnement de certaines branches de l'industrie.

Si sur le marché du travail l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé, cette amélioration s'accompagne du retour des difficultés en termes de recrutement.

Enfin, l'inflation s'avère plus élevée que prévu même si son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade.

Le déficit public devrait atteindre 8,1% du PIB en 2021 (après 9,4% en 2020) et baisser à 5% en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019). Le gouvernement dans ce cadre compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques, avec le risque de maintenir une inflation élevée et de limiter la dynamique du marché du travail par la baisse de consommation des ménages, principal moteur de la croissance.

Inflation, évolution des taux d'intérêts, difficultés de recrutement, déficit public qu'il faudra bien combler : autant d'éléments qui vont peser sans nul doute sur la situation des collectivités locales dans une année qui verra se dérouler une élection présidentielle.

De même, il faudra évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution des budgets intercommunaux du fait de la baisse attendue de CVAE de 4,7% au titre de 2022.

PARTIE II : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La dernière loi de finances de la législature marque une pause relative dans le train ininterrompu et déstabilisant de révisions des finances locales. Il est à craindre que ce ralentissement ne fasse long feu tant est grand le risque qu'une forme d'encadrement budgétaire et/ou de rationnement de recettes ressurgissent à l'orée du prochain cycle national.

En effet, dans le cadre du programme de stabilité transmis à la Commission Européenne, la France s'est engagée à limiter la hausse de ses dépenses publiques à 0,7% par an sur la période 2022-2027 (hors dépenses d'urgence liées à la crise sanitaire et plan de relance) pour repasser sous les 3% du déficit public en 2027 et équilibrer la dette publique autour de 117% du PIB.

Une annonce qui promet l'austérité et la fin du « quoi qu'il en coûte » pour les collectivités.

La santé d'ensemble du monde local français ne protégera pas de l'effort de redressement des finances publiques. Il est même permis de penser qu'elle justifiera des sacrifices jugés supportables ... mais il est à craindre que ces mesures s'appliqueront de façon générale et absolue comme d'habitude alors que les situations locales sont contrastées.

Par conséquent, et de façon synthétique, le dernier budget du quinquennat (la loi de finances pour 2022), ne prévoit pas de bouleversement majeur s'agissant des collectivités, en dehors d'une réforme a minima des indicateurs financiers suite à la suppression de la taxe d'habitation qui a pour conséquence de remettre en cause les indicateurs de richesse, et dont les conséquences sont toujours à mesurer (il faut donc s'en inquiéter).

Le texte maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient donc la promesse de stabilité des dotations sur le mandat.

A noter que le renforcement de la péréquation (+ 5,77% de la DSR) est assuré par une redistribution interne à la DGF.

Il ne s'agit donc plus d'une péréquation « verticale », mais « horizontale ».

PARTIE III : ELEMENTS DU CONTEXTE MUNICIPAL

Les deux premiers budgets du mandat ont été très fortement impactés par la crise sanitaire :

- Exonération des droits de place pour 2 ans.
- Acquisition de matériels pour faire face aux divers protocoles sanitaires qui se sont succédés.
- Remplacements des personnels touchés directement ou non par la pandémie.
- Annulation d'animations et d'évènements culturels / maintien avec surcoûts.
- Soutien au cinéma.
- Investissements informatiques (télétravail).
- Baisse des produits du domaine (piscine - perte de 75% des recettes en 2020 et 2021 -, cantine, spectacles...).
- Coûts liés au fonctionnement du centre de vaccination, dans l'attente d'une compensation.

La situation et les impératifs de gestion ont largement bousculés le déroulé prévisionnel du programme de mandat qui pour autant (voir ci-après) a continué à constituer le fil rouge de l'action municipale.

La hausse conjoncturelle attendue des recettes de fonctionnement (produits du domaine à hauteur pré-pandémique, revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 3,4% à taux constant, droits de mutation à un niveau important, exonérations de TFPB sur les logements sociaux intégralement compensées par l'Etat, compensation pour partie a posteriori du fonctionnement du centre de vaccination, le nouveau calcul des allocations compensatrices au titre de la TH), ne compensera pas le dynamisme des dépenses de fonctionnement (la hausse notamment des prix de l'énergie constituant une « bombe à retardement » pour les collectivités) dans un contexte de reprise de l'inflation, d'évolution des frais de personnel (renégociation des régimes indemnitaires, GVT...), de stagnation de la population INSEE et des attributions de compensation intercommunales, de la hausse attendue des taux d'intérêt.

Les aides à la pierre sont maintenues du fait de leur efficience et seront complétées du dispositif de défiscalisation dit Denormandie du fait de la signature de l'ORT prévue au 1^{er} semestre et de la future OPAH ANRU portée par Albret Communauté.

Un programme d'investissement soutenu permettra de continuer à maintenir l'attractivité de la collectivité et de son centre-ville, tout comme la reprise en régie du cinéma local.

Il ne sera pas proposé d'évolution des taux de fiscalité pour la 16^{ème} année consécutive.

Le contexte très contraint et le manque de visibilité à court terme imposent non pas de poser la question du montant des économies à réaliser, mais de savoir, comment et où continuer à les réaliser du fait des divers plans lancés antérieurement et sachant que la réduction des dépenses de fonctionnement ne saurait être menée à l'aveugle sauf à démembrer les services à la population.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que, quelle que soit l'imagination dont il faut faire preuve, il est difficile de penser que les économies (ou les solutions) pourront simplement résulter de la seule optimisation des dépenses (qui relève d'un souci quotidien et transversal quoiqu'il en soit) ou d'une nouvelle évolution de l'organisation des services (qui fait l'objet d'une adaptation permanente depuis 2 mandats).

Il s'agit donc de définir certaines priorités pour une affectation différente éventuellement des ressources (qui peuvent être diversifiées), en évoquant tous les champs sans exclusivité ni dogmatisme :

- Interroger la politique d'investissement de la collectivité, et notre capacité à porter l'ingénierie nécessaire afin de réaliser les chantiers prévus.
- La réduction des dépenses de fonctionnement sachant que la Chambre des Comptes a chiffré à 40% la proportion de l'évolution des dépenses de fonctionnement du bloc communal indépendante de ses propres choix au cours des dernières années.
- La maîtrise de la masse salariale et l'organisation des services.
- Le niveau des politiques publiques menées en considérant que la réduction des services rendus à la population se ferait surtout au détriment des publics fragilisés.
- Les recettes fiscales (politique d'abattement mais pas que...) et non fiscales (produits du domaine).
- Etaler dans le temps certaines difficultés au risque de laisser filer certains ratios.

- Envisager les réformes territoriales comme une opportunité (même si le transfert des services de l'eau et de l'assainissement nous a amené à flécher près de 50 000 € de dépenses par an des budgets annexes vers le budget communal et nous obligera à lisser sur les exercices à venir près de 80 000 € d'admissions en non-valeur).
- Maintenir un soutien à l'économie locale et aux associations.
- Recourir de façon modérée à l'emprunt.

Il s'agit en pratique de recenser toutes les options qui pourront permettre de réduire les charges et optimiser les recettes afin de conserver un niveau d'autofinancement propre à réaliser les priorités du mandat qui débute.

Dans ce cadre, le programme - contrat sur la base duquel la municipalité a été élue va se poursuivre en priorisant les arbitrages suivants :

- Maintenir une gestion efficace des finances pour garantir les intérêts des Néracais et dégager des marges pour investir.
- Vivre ensemble à Nérac, rassembler les Néracais :
 - * Renforcer les liens entre les Néracais.
 - * Faire vivre la démocratie locale.
 - * Favoriser l'accès à la culture, au sport et à une école de qualité.
 - * Assurer la sécurité des Néracais.
 - * Assurer l'accès à la santé et maintenir des services publics de qualité.
 - * Optimiser la collecte et le traitement des différents déchets.
 - * Poursuivre l'aménagement de Nérac : Etablir un programme d'urbanisme sur 6 ans, poursuivre l'amélioration de l'entretien courant de la voirie, reconquérir l'habitat du centre-ville, diversifier l'offre d'habitat proche du centre-ville.
- Préparer l'avenir de Nérac :
 - * Développer notre tissu économique territorial.
 - * Valoriser notre patrimoine, outil d'attractivité de Nérac.
 - * Poursuivre notre politique de développement durable.
 - * Œuvrer à une intercommunalité utile à toutes les communes.

C'est compte-tenu de l'ensemble de ces éléments qu'il faut aborder le DOB 2022, avec l'ambition de trouver une synthèse acceptable permettant de mener une politique municipale ambitieuse sans porter atteinte à la qualité du service public local, son périmètre, son financement tout en faisant face à un contexte sanitaire qui pèsera vraisemblablement sur l'ensemble du mandat.

PARTIE IV : RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC REPONSES AUX RECOMMANDATIONS

Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nérac en date du 18 mars 2019.

Conformément à l'article L 243-9 du code des juridictions financière « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'Assemblée Délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même Assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC ». C'est l'objet du présent document.

Recommandation n°1 : Rechercher les mutualisations avec Albret Communauté fondées sur un projet communautaire fédérateur et clair, disposant d'un échéancier précis où les objectifs et gains potentiels auront été identifiés et évalués en amont.

La commune sera actrice de toute réflexion impulsée par l'EPCI visant à mutualiser les services qui pourront générer un progrès dans la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent et apporter des gains d'ordre budgétaire. Cette posture étant effectivement conditionnée à « l'émergence d'un projet clair, fondé sur un échéancier précis, où les gains potentiels auront été identifiés et évalués en amont », ce à quoi la municipalité est disposée à contribuer, sans pour autant pouvoir en décider unilatéralement.

Il est important de noter que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27/12/2019 (article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) a rendu facultatif le rapport ayant pour objet les mutualisations de services entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Depuis 2020, les missions liées à l'archivage et au Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) ont été mutualisées.

Sur l'exercice 2021, une mise en commun de moyens a facilité la gestion en régie du Ludo'Parc intercommunal et la fermeture estivale de la piscine communale couverte. De même, les actions liées à l'attractivité du centre-ville ont généré la création d'un chef de projet mutualisé, du fait de la signature de la convention « Petites Villes de Demain ».

Recommandation n°2 : Mettre en œuvre les transferts de compétences conformément à la législation.

L'exercice 2019 a suscité un important travail finalisé en décembre par un toilettage important des statuts d'Albret Communauté et notamment la redéfinition de la compétence voirie.

Cette évolution est accompagnée de l'instauration d'un régime de FPU, d'un montant prévisionnel d'attributions de compensation et de la création de la CLECT.

Une réflexion est en cours afin de clarifier les limites de la compétence voirie.

Recommandation n°3 : Signer un pacte financier et fiscal avec Albret Communauté pour clarifier et partager les charges supportées actuellement par la ville-centre.

Ce dispositif est légalement facultatif aussi pertinent soit-il. La collectivité participera activement à l'élaboration d'un tel accord dans la mesure où l'impulsion est donnée au niveau de la gouvernance de l'intercommunalité.

Les mécanismes de liaison des taux (ménage/économique) imposeront quoi qu'il en soit un dialogue avec l'intercommunalité à terme.

Recommandation n°4 : Mettre en œuvre une comptabilité analytique, développer le contrôle interne et signer une convention avec le comptable public.

Il n'est pas démontré que la mise en place d'outils plus précis aurait modifié le pilotage de la collectivité qui s'avère satisfaisant au regard des résultats obtenus dans un contexte aussi mouvant que contraint. L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ces outils aurait par contre impacté lourdement les charges de fonctionnement de la collectivité, pour un résultat très marginal voir nul.

Un travail a été entrepris avec les services du comptable public sur la mise en place d'une convention partenariale sur le recouvrement des produits locaux. Une convention plus générale devrait suivre sur les relations avec le comptable public.

Recommandation n°5 : Respecter sans délai les règles de gestion d'une ligne de trésorerie.

Le contexte de baisse des taux a permis de procéder à un emprunt de 800 000 € en 2019 correspondant au déficit enregistré sur le budget annexe du Bourdilot.

L'influence de cet emprunt sur la trésorerie communale a été immédiat et au 31/12 les lignes de trésorerie historiquement contractées pour porter ce déficit ne faisaient plus l'objet du moindre tirage en respect de la législation en vigueur.

Les lignes de trésorerie communale ont, sur l'exercice 2021, été utilisées conformément aux recommandations de la CRC.

Recommandation n°6 : Formaliser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Si le travail de GPEC n'a été formalisé ces dernières années (cf. rythmes scolaires) que pour des chantiers spécifiques, il n'a pour autant pas été oublié dans la mesure ou la pyramide des âges tout comme la nécessité de maîtriser la masse salariale ont suscité une attention constante. Force est de constater qu'à aucun moment de la période contrôlée le service public local n'a été affecté par des ruptures de continuité pouvant être la conséquence d'un manque d'anticipation en la matière.

De même, les évolutions législatives incessantes ces dernières années n'auraient pas pu être assumées sans une réflexion permanente et approfondie sur ces sujets.

Le travail réalisé fin 2020 et début 2021 sur les lignes directrices de gestion du personnel permettent de clarifier encore, si besoin était, le travail de réflexion sur l'avenir de l'organisation.

Recommandation n° 7 : Supprimer les 5 jours de congés d'ancienneté supplémentaires sans fondement juridique dont bénéficient le personnel.

Il n'est pas contesté que le dispositif visé ne permet pas totalement l'accomplissement des obligations de service à hauteur de 1607 heures par an (pour une partie du personnel).

Pour autant il apparaîtrait incongru que le fait d'avoir abrogé le protocole datant d'avant 2001 (beaucoup plus permissif au regard de la législation en vigueur) emporte remise en cause de l'accord passé en 2016 au motif qu'il ne serait pas, à cette date, couvert à titre d'avantage collectivement acquis (avant 2001) alors qu'il a permis de faire évoluer de façon significative le temps de travail ainsi que l'organisation des services. Une négociation est en cours pour aboutir d'ici fin 2022 à un respect strict de cette recommandation.

En conclusion, au-delà des recommandations qui ont fait l'objet de mesures rectificatives (notamment la n°5), il ressort des échanges produits que la commune de Nérac est à la charnière de diverses injonctions paradoxales :

- Félicitée sur le plan de sa gestion mais critiquée pour le manque de contrôle interne qui du fait des résultats constatés apparaît accessoire.
- Une maîtrise des charges de personnel avérée mais un besoin d'ingénierie pointé du doigt. Besoin consommateur de postes très qualifiés qui alourdirait donc les charges de personnel.
- Des coûts de services maîtrisés mais qui pour autant ne sont pas compensés par les tarifs proposés aux usagers, mais une demande de comptabilité analytique (dont le coût devrait être répercuté sur l'usager) qui ne générerait aucun arbitrage tarifaire, sauf à couper des usagers de certains services de base (cantine, culture, piscine...).
- Le reproche d'assumer des charges de centralité alors que tout transfert intercommunal ne saurait être envisagé de façon unilatérale et alors que la demande sociale impose de maintenir le périmètre du service public en zone de revitalisation rurale.

PARTIE V : CONTRAT PASSÉ AVEC LES NÉRACAIS COMPTE-RENDU INTERMÉDIAIRE

Les 111 actions retenues dans le cadre du contrat passé avec les Néracais (délibération n° 29/2020 du 18 juin 2020) s'inscrivent pleinement dans le cadre de la double mission que la municipalité se doit d'assumer : améliorer la vie quotidienne des Néracais et assurer l'avenir de Nérac.

Elles sont le fruit d'une articulation étroite entre la Ville de Nérac, la Communauté de Communes Albret Communauté, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

DOB 2022
111 actions du contrat de mandat

ACTIONS	COMMENTAIRES
Attractivité de la commune	
<p>Action 65 - Réduire la zone bleue de stationnement pour la rendre plus opérationnelle et communiquer auprès des Néracais et des touristes sur les possibilités de stationnement proches du centre-ville</p>	<p>La zone bleue a été réduite. Des campagnes de sensibilisation au stationnement ont lieu deux fois par an. Dans le cadre de la police pluricommunale de nouveaux disques de stationnement seront édités pour les 3 communes concernées qui contribueront à une meilleure communication.</p>
<p>Action 81 - Poursuivre le développement d'Agrinove, pôle d'activité économique dédié à l'innovation dans l'agriculture</p>	<p>5 entreprises sont actuellement installées dans la pépinière d'entreprises. Du foncier va très prochainement être aménagé pour permettre des installations sur la zone à venir. L'équipe technico-administrative est complétée.</p>
<p>Action 83 - Candidater au dispositif « Petite ville de demain » afin de bénéficier d'aides de l'Etat dans nos projets de développement économique et de dynamisation du centre-ville</p>	<p>Nérac a été labellisée « Petite Ville de demain » en 2021 ce qui lui permettra de bénéficier prioritairement de financements de l'Etat pour ses investissements.</p>
<p>Action 84 - Créer avec Albret Communauté un poste de manager de centre-ville afin d'accompagner l'animation commerciale et la dynamisation du centre-ville</p>	<p>Le poste a été créé et l'agent a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021. Une formation google est proposée pour les commerçants. Mise en place d'une carte de fidélité intercommunale.</p>
<p>Action 85 - Accompagner toutes les initiatives des commerçants et des artisans en matière d'animation et de promotion de la consommation locale</p>	<p>Le manager de centre-ville aura cette mission d'accompagnement. Les festivités de Noël 2021 ont été l'occasion de coordonner un programme d'animation avec l'ouverture des commerces du centre-ville.</p>
<p>Action 86 - Relancer le dispositif « Ma boutique à l'essai » et mettre en oeuvre d'autres dispositifs innovants d'accompagnement de porteurs de projets ; accompagner tous les projets d'installation d'activités au centre-ville ; soutenir les projets</p>	<p>Une nouvelle boutique à l'essai a été sélectionnée en février 2022.</p>

<p>Action 87 - Rénover la signalétique de centre-ville</p>	<p>Action non encore réalisée. Une réflexion est en cours pour revenir aux principes fondamentaux du cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissociation physique entre la signalétique d'information et la signalisation directionnelle courante ; - Elle est uniquement relative aux services et équipements d'intérêt local utiles aux personnes en déplacement. <p>Elle ne doit, en aucun cas, être un outil de publicité.</p>
<p>Action 88 - Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire</p>	<p>Action en cours de réflexion avec Albret Communauté.</p>
<p>Action 89 - Réaliser une aire de camping-cars afin de diversifier l'offre d'accueil</p>	<p>Une réflexion à lancer doit permettre de définir le lieu le plus adapté pour son implantation.</p>
<p>Action 91 - Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences)</p>	<p>A ce jour, la crise sanitaire n'a pas permis de travailler sur cette action. La première édition du festival Albret Jazz a connu un réel succès populaire et sa deuxième édition est prévue en 2022. En 2022, dans un autre domaine, la commune accueillera un regroupement national de camping-caristes.</p>
<p>Action 97 - Trouver une destination pour l'ancienne sous-préfecture, de préférence à vocation économique</p>	<p>Différentes options sont en discussion à ce jour concernant l'avenir de ce bâtiment qui est investi pour l'heure par diverses associations culturelles pour des manifestations ponctuelles.</p>
<p>Action 105 - Appliquer progressivement notre RLP (Règlement Local de Publicité) afin de lutter contre la pollution visuelle des panneaux en bord de route</p>	<p>Une application progressive est en cours. De nouveaux totems en entrée de ville et dans les zones d'activités vont venir remplacer une série de panneaux.</p>
<p>Action 108 - Participer activement à la gouvernance d'Albret Communauté</p>	<p>Les élus de Nérac participent aux travaux d'Albret Communauté. Le Maire et le 1^{er} adjoint sont vice-présidents d'Albret Communauté.</p>
<p>Action 110 - Participer activement à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans le cadre de la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique)</p>	<p>Action permanente. Au titre de 2021 les attributions de compensation versées à la commune se sont élevées à 1 342 776,54 €.</p>

Attractivité de la commune
Permis de louer, salubrité publique

<p>Action 53 - Déployer de nouvelles bornes de distribution de sachets pour les déjections canines et accentuer la verbalisation des comportements inciviques dans ce domaine</p>	<p>Le déploiement de bornes se fait au besoin et sur demande des riverains, des commerçants et lors des réunions de quartier.</p>
<p>Action 55 - Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours</p>	<p>Cette action est permanente dans certaines rues où subsistent malheureusement encore trop d'incivilités liées aux déchets ménagers.</p>
<p>Action 56 - Augmenter la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures</p>	<p>Des verbalisations fréquentes ont lieu, malgré la difficulté à prendre les gens délicats sur le fait et à identifier précisément les auteurs (24 interventions dont 3 verbalisations en 2021).</p>
<p>Action 71 - Mettre en place le permis de louer dans certains secteurs du centre-ville afin de lutter contre l'habitat indigne</p>	<p>La délibération instaurant le permis de louer a été adoptée à Albrét Communauté le 22 septembre. Il sera mis en place progressivement en 2022.</p>
<p>Action 72 - Rendre Nérac éligible au dispositif de défiscalisation Denormandie par le biais d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) afin de favoriser l'investissement</p>	<p>La défiscalisation Denormandie devrait être effective en 2022 et permettra avec le dispositif permis de louer et les aides à la pierre de faire émerger une politique globale en faveur de l'amélioration de l'habitat.</p>
<p>Action 73 - Créer un guide de l'investisseur immobilier à Nérac afin de faciliter ses démarches et sa recherche d'aides financières</p>	<p>Action en cours de réflexion avec Albrét Communauté.</p>
<p>Action 74 - Atténuer les contraintes du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en poursuivant l'aide financière forfaitaire aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget</p>	<p>Action réalisée. Un abondement de 8 789,40 € a été réalisé en 2021 pour faire face aux nombreux dossiers déposés.</p>
<p>Action 75 - Poursuivre l'octroi d'une aide forfaitaire à la rénovation de logements au centre-ville</p>	<p>Action réalisée et qui va se poursuivre durant le mandat. Une évolution du règlement permet de ne pas financer les divisions de logements.</p>
<p>Action 76 - Renouveler l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)</p>	<p>Le lancement de l'OPAH renouvellement urbain est prévu pour 2022-2023.</p>

<p>Action 77 - Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitails</p>	<p>Réflexion en cours sur certains immeubles de Nérac. La résidence Simone Veil a été livrée cette année à la place de l'ancienne citée Cariton avec une participation financière de la commune et la réalisation des espaces verts par les services municipaux. Par ailleurs, deux logements sociaux (rue du Pin et place des Tanneries) ont été créés par Habitails avec la participation de la commune et du CCAS.</p>
<p>Attractivité de la commune <i>Sécurité, commissions de sécurité</i></p>	
<p>Action 37 - Construire un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompiers</p>	<p>Le terrain est acquis et a été mis à disposition gratuitement par la commune. Les travaux débuteront en fin d'année 2022. Participation communale à l'investissement à hauteur de 620 760, 10 €. Début des travaux : juillet 2022.</p>
<p>Action 38 - Finaliser la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » et former les 40 référents déjà volontaires</p>	<p>Malgré le contexte sanitaire, une réunion des référents a eu lieu en fin d'année 2021.</p>
<p>Action 39 - Mettre en place le dispositif de vidéoprotection adapté et pragmatique présenté aux Néracais en 2019 (caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville, caméras dites de « chasse » à l'entrée de certains équipements, une caméra mobile en ville dans des périmètres définis)</p>	<p>Les caméras dites « de chasse » sont en fonctionnement. La caméra mobile sera active courant 2022 (dossier validé par l'Etat) et le dispositif de lecture des plaques en suivant.</p>
<p>Action 40 - Relancer le CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les communes de Barbaste, Lavardac, Vianne et Mézin</p>	<p>Action non encore réalisée. Des réunions régulières avec les services de gendarmerie et les Maires concernés par la police pluricommunale sont cependant organisées.</p>
<p>Action 41 - Poursuivre la coopération du « groupe opérationnel » Sous-Préfet/Procureur de la République/Capitaine Gendarmerie/Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles</p>	<p>Des réunions mensuelles ont lieu entre le Maire, la Gendarmerie et la police municipale afin de coordonner les actions. Par ailleurs, une police pluricommunale entre les communes de Nérac, Lavardac et Barbaste a été mise en place.</p>
<p>Action 42 - Renouveler la convention de mutualisation Police municipale / Gendarmerie</p>	<p>Action réalisée en 2021.</p>
<p>Action 43 - Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de Mai, fêtes de fin d'année, saison touristique...)</p>	<p>Action réalisée. La création de la police pluricommunale permettra sur des moments précis de disposer d'effectifs en plus grand nombre.</p>

<p>Action 44 - Poursuivre l'opération « tranquillité absence » et mieux communiquer sur son existence</p>	<p>Action permanente. Le dispositif fonctionne et donne satisfaction. Un nouveau formulaire est diffusé en ligne (site internet de la ville).</p>
<p>Action 45 - Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics</p>	<p>A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action. Des réunions publiques seront prévues dès que possible sur ces sujets.</p>
<p>Attractivité de la commune <i>Citoyenneté, supports numériques, jumelages</i></p>	
<p>Action 7 - Mettre en place des « journées citoyennes » basées sur le volontariat pour améliorer la propreté et l'entretien du domaine public</p>	<p>A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</p>
<p>Action 9 - Impulser avec les habitants l'organisation de nouveaux repas de quartiers. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises</p>	<p>A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</p>
<p>Action 10 - Valoriser l'information locale au moyen de panneaux lumineux d'information ; moderniser le site internet de la Ville</p>	<p>Le premier panneau lumineux est installé depuis février 2022.</p>
<p>Action 11 - Mettre en place une photothèque numérique de la vie locale qui serait alimentée par les Néracais afin de développer un sentiment d'appartenance à la commune</p>	<p>Le nouveau site de la ville est effectivement mis en ligne à ce jour et dispose d'un onglet photothèque dont la promotion va être réalisée.</p>
<p>Action 12 - Valoriser et adapter l'aide à la découverte du numérique à la médiathèque</p>	<p>Action non encore réalisée de façon institutionnelle mais le personnel présent à la médiathèque assure de façon très régulière un conseil et un accompagnement aux usagers en demande.</p>
<p>Action 16 - Poursuivre les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat</p>	<p>Le contexte sanitaire a permis l'organisation de deux réunions de quartier fin 2021. Le 27/10 à Pêtre – Zone C (quartier extérieur sud-ouest / Tazurette / Acquêts) Le 01/12 à l'Espace d'Albret – Zone III (de Garenne à Nazareth et n°pairs av. Jean Jaurès)</p>
<p>Action 19 - Organiser des réunions publiques thématiques régulières (environnement, culture, espaces publics, écoles...) afin d'accompagner et d'orienter les différentes politiques municipales</p>	<p>A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</p>

Travaux, Urbanisme, Réseaux

<p>Action 58 - Mettre en place dès 2020 un PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) pour programmer les travaux importants de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat</p>	<p>Notre PPI est formalisé.</p>
<p>Action 59 - Mettre en place le PAVE (Plan d'Accessibilité aux Voiries et Espaces publics) de Nérac</p>	<p>Le PAVE a été approuvé en 2021 par la Communauté de Communes Albrete Communauté en charge de son élaboration la commune avait au préalable défini un plan d'action visant à la mise en accessibilité des pôles d'attraction et des cheminements majeurs entre ces pôles, ce qui représente pour Nérac un linéaire de 16.8 km. Un programme d'aménagement du « cœur de ville » a été initié en 2020 et intégrera les problématiques liées à l'accessibilité.</p>
<p>Action 60 - Aménager les Allées du centre afin de valoriser le marché du samedi</p>	<p>Une étude de programmation urbaine de la rénovation de nos espaces publics est lancée. La place du Foirail sera le premier lieu à voir débiter sa rénovation fin 2022.</p>
<p>Action 61 - Aménager la place du Foirail (stationnement, végétalisation, tri sélectif) et rénover la Halle (panneaux photovoltaïques, bardage) en pérennisant les arènes afin d'en faire un lieu de vie sportive, économique, culturelle</p>	<p>Une concertation avec les usagers, les habitants et commerçants aura lieu préalablement.</p>
<p>Action 62 - Rénover la Place de la Liberté et des droits de l'Homme (Place des Courses) en respectant les usages de ce lieu</p>	<p>L'étude de programmation urbaine qui vient d'être lancée comprend aussi les Allées du centre, la place des Courses, la route de Nazareth, et les circulations cyclables.</p>
<p>Action 63 - Entamer la rénovation en plusieurs tranches (en raison de sa longueur et du coût élevé de l'opération) de la route de Nazareth</p>	
<p>Action 78 - Finaliser la commercialisation des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété</p>	<p>La commercialisation se poursuit à un rythme satisfaisant. 9 lots sont vendus à ce jour, dont 1 cet année (lot 15).</p>
<p>Action 79 - Accompagner la construction de 15 pavillons Habitayls à la place de l'ancien HLM Carifon</p>	<p>La résidence Simone Veil a été livrée aux locataires au mois d'août 2021 avec la participation financière et technique (volet paysager) de la collectivité.</p>
<p>Action 109 - Mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) respectueux des spécificités de Nérac</p>	<p>Les démarches de mise en œuvre du PLUI sont lancées. Les premières réunions publiques ont eu lieu au premier trimestre 2022.</p>

Travaux, Urbanisme, Réseaux
Réseaux (Eau 47, TE 47)

<p>Action 49 - Être vigilants au sein de la nouvelle régie publique de l'eau Eau 47 quant à l'évolution future des tarifs</p>	<p>Plusieurs élus de Nérac siègent à Eau 47 pour veiller aux intérêts des usagers. La décision d'Eau 47 de définir un prix unique de l'eau permettra de mettre fin, avec un lissage sur plusieurs années, à l'incohérence historique des différences de tarifs sur le territoire communal.</p>
<p>Action 66 - Achever la mise en place de l'adressage normalisé (adresse repérée par GPS permettant la localisation de chaque maison pour les services de secours et les livraisons)</p>	<p>L'adressage normalisé sera achevé en 2022 pour le secteur ouest de la commune et en totalité d'ici 2023 en cohérence avec le déploiement de la fibre optique.</p>
<p>Action 103 - Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics ; passage en LED de tous les bâtiments publics</p>	<p>Le chantier de l'éclairage public 100% LED est aujourd'hui achevé. Suite à un audit énergétique du patrimoine communal réalisé en 2011 en partenariat avec le syndicat Territoire d'Énergie 47, la ville n'a cessé d'investir annuellement dans des travaux de rénovation énergétique de son patrimoine bâti mais aussi dans l'éclairage public. En 2021, la législation s'est renforcée et prévoit dorénavant l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010. Annuellement, la transmission des données doit s'effectuer via une plateforme numérique ; en 2021, c'est TE 47 qui a servi d'intermédiaire à la récupération des données.</p>
<p>Action 104 - Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux, et financer la rénovation du bâtiment par la vente de la production d'électricité</p>	<p>Une étude de faisabilité a été menée en 2018 par la société ENR-CCRS, mandatée par le TE 47, maître d'ouvrage dans la production d'énergie renouvelable. L'investissement est estimé à 570 K € HT hors gros œuvre sur le bâtiment. Le TE47 peut investir dans la rénovation après mise à disposition du moulin pour une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle. La maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation devrait être engagée en 2022.</p>

Travaux, Urbanisme, Réseaux
Travaux courants, services techniques

<p>Action 67 - Rénover les toilettes publiques et en implanter de nouvelles</p>	<p>L'implantation de nouvelles toilettes publiques fait partie de l'étude de programmation urbaine qui a été lancée. Les travaux des toilettes PMR pour le chalet de la Garenne sont programmés en 2022 et seront réalisés en régie.</p>
<p>Action 68 - Améliorer l'entretien courant des chaussées car toute la voirie ne fera pas l'objet d'une rénovation « lourde » (cela est impossible)</p>	<p>Les travaux d'entretien et de renouvellement de voiries (trottoirs et chaussées) sont de compétence communautaire. Les travaux ont vraiment débuté à l'été 2021 suite aux marchés conclus par la Communauté de Communes.</p>
<p>Action 69 - Prioriser les trottoirs les plus abîmés pour une rénovation progressive</p>	<p>La charte voirie élaborée en 2021 récapitule qui fait quoi et qui paie quoi. Elle devra évoluer sur les prestations en régie et notamment sur la planification des travaux qui doit tenir compte plus des besoins des pôles centraux que des ruraux dont les marges financières sont plus importantes. Un programme annuel est dressé conjointement avec l'intercommunalité suivant un état des lieux.</p>

Action sociale

<p>Action 5 - Rénover intégralement le Centre Samazeuilh qui accueille de très nombreuses associations sportives, culturelles, caritatives, syndicales, mémorielles... et animer ce lieu</p>	<p>Les travaux de rénovation du centre Samazeuilh ont débuté en 2021 et se poursuivront en 2022. L'ensemble des toitures (charpente et couverture) du bâtiment sera également rénové dans un marché à part. La conjoncture actuelle avec notamment l'augmentation des matières premières, et les aléas d'un bâtiment en rénovation ont entraîné des surcoûts qui devront être maîtrisés au mieux. Il s'agit là d'un des principaux chantiers du mandat qui concerne 56 associations, des dizaines de bénévoles et de salariés et des centaines d'usagers.</p>
<p>Action 14 - Poursuite de l'opération « été jeunes » afin de donner une première expérience de travail manuel à des jeunes Néracais</p>	<p>6 jeunes Néracais mineurs ont été accueillis en 2021 et encadrés par les services municipaux. Ils ont réalisé des chantiers d'entretien du domaine public, principalement du désherbage manuel et mécanique. L'opération sera reconduite en 2022.</p>

Action 46 - Soutenir le travail du Pôle de santé de l'Albret dans sa recherche de nouveaux médecins généralistes	Une nouvelle médecin est installée à la Maison de Santé depuis la fin de l'été.
Action 47 - Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière sur le site de Nérac (Antenne SMUR, consultations externes, radiologie...)	L'été 2021 a été marqué par une fermeture inacceptable de l'antenne SMUR de Nérac durant 5 semaines malgré les diverses interventions des élus et les manifestations des habitants qui ont eu lieu.
Action 80 - Réfléchir à un projet de logement adapté aux seniors (accessibilité et services) sur des emprises foncières ou des biens propriétés de la Mairie	Réflexion en cours sur le sujet. Des contacts ont été établis avec plusieurs promoteurs.
Action 107 - Mettre à disposition de Néracais volontaires (sous certaines conditions) des parcelles des jardins du Roy pour du maraîchage	Depuis 2008 la ville achète les parcelles en vente aux Jardins du Roy. Des jardins familiaux ont vu le jour. D'autres parcelles sont attribuées à des familles n'ayant pas de jardin et en faisant la demande. En 2022 d'autres projets verront le jour : jardins partagés, verger conservatoire...
Finances	
Action 1 - Faire preuve de modération sur la fiscalité même si la réforme fiscale (disparition de la taxe d'habitation) ouvre des incertitudes sur les ressources des communes	Les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté à Nérac depuis 2007. Il n'est pas prévu d'évolution en 2022 sur le sujet.
Action 2 - Maintenir le niveau de dette, de dépenses de fonctionnement et d'imposition inférieur à celui des communes de notre taille sur la durée du mandat	Ces indicateurs sont tous conformes à l'objectif affiché. Le retour de l'inflation et une hausse attendue des taux d'intérêts vont pour autant impacter les finances communales.
Action 3 - Poursuivre la diminution du stock d'emprunts (dette)	Le stock d'emprunts sera effectivement inférieur en fin de mandat à ce qu'il était en début de mandat.
Affaires scolaires	
Action 6 - Organiser des repas intergénérationnels au restaurant scolaire des écoles primaires	A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.
Action 34 - Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires, notamment dans le domaine des économies d'énergie	Les travaux réalisés dans les écoles vont dans ce sens : au titre de 2021 réhabilitation des locaux de l'ALPS de l'école Curie avec doublement de l'espace dédié à l'accueil des enfants.

<p>Action 35 - Passer au « zéro plastique » dans la restauration scolaire publique ; travailler à une amélioration continue de la qualité des repas et de l'information des élèves et des parents</p>	<p>Action réalisée pour le « zéro plastique ». Le nouveau site internet de la ville permet par la mise en ligne une meilleure information des parents.</p> <p>La commission des menus est régulièrement réunie en présence des représentants des parents, des enfants, des agents et du prestataire afin d'améliorer le service de restauration scolaire.</p>
<p>Action 36 - Accompagner les besoins pédagogiques des enseignants des quatre écoles publiques (informatique, matériel, infrastructures...)</p>	<p>L'informatique des écoles Marie Curie et Jean Rostand va être modernisée dans les semaines qui arrivent.</p> <p>Un investissement au titre de 2022 de l'ordre de 100 000 € est prévu, financé par une subvention de l'État et un mécène.</p>
<p>Culture, Patrimoine</p>	
<p>Action 22 - Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire</p>	<p>La nouvelle saison culturelle témoigne de cette volonté. Un nouveau programmateur a pris ses fonctions début octobre.</p>
<p>Action 23 - Assurer un avenir au Cinéma le Margot, en le passant à deux salles adaptées au public de l'Albret</p>	<p>L'avenir du cinéma sera prioritairement assuré par la reprise en régie de l'équipement du fait de la dissolution de l'association gestionnaire.</p> <p>Quelques travaux d'urgence sont prévus sur le bâtiment en 2022 et le passage à deux salles qui demeure envisagé est simplement repoussé du fait de cette actualité.</p>
<p>Action 24 - Organiser deux projections de cinéma plein air au théâtre de verdure en été</p>	<p>Action réalisée cet été au théâtre de verdure de la Garenne sans générer un grand succès populaire. Une réflexion doit être menée sur le sujet (lieu, heure, date, programmation...).</p>
<p>Action 25 - Rénover l'orgue de l'Eglise Saint-Nicolas en partenariat avec l'association qui porte le projet</p>	<p>Les études sont en cours et un point a été réalisé avec les co-financeurs potentiels.</p>
<p>Action 26 - Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...)</p>	<p>Cette action est permanente.</p> <p>En 2021, l'USN a été accompagné en vue de la modernisation de son club house et des travaux importants ont eu lieu au stade de foot.</p> <p>En 2022, l'éclairage LED des bâtiments sportifs seront réalisés.</p>
<p>Action 28 - Mettre à disposition des associations de danse et des groupes de musique une salle adaptée et insonorisée</p>	<p>Action non encore réalisée.</p> <p>La rénovation du centre Samazeuilh pourra permettre dans un premier temps de répondre à certains besoins.</p>

Action 29 - Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs	Cette action pourra voir le jour après la rénovation de la place du Foirail et des arènes qui vont débiter en 2022.
Action 33 - Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac, de la maternelle au baccalauréat par une offre culturelle appropriée ; instaurer la gratuité de la médiathèque jusqu'à 18 ans et une gratuité annuelle au musée	La gratuité de la médiathèque pour les moins de 18 ans sera instaurée en 2022.
Action 92 - Achever la rénovation du Château, aménager le bâtiment moyen (ancien cinéma) et actualiser la muséographie afin de proposer un produit touristique et culturel abouti porteur de développement économique	Un comité de pilotage a été installé en 2021 pour poser les bases du projet. Le début de la 3 ^{ème} phase de travaux (toiture nord, façade nord, ruelle nord, pignon est et salle des écuyers) est prévu en 2022.
Action 93 - Poursuivre la valorisation du Parc de la Garenne en déployant un mobilier de qualité	Un état des lieux du mobilier a été réalisé pour établir un renouvellement programmé.
Action 94 - Rénover le Pavillon de Bains du Roy	La rénovation a débuté en février 2022.
Action 95 - Poursuivre la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal	L'achat de parcelle se fait lorsque l'opportunité se présente. Deux parcelles ont été achetées en 2021.
Action 96 - Animer la Maison des Conférences par des expositions ou des concerts dans la cour	Différentes manifestations ont eu lieu dans la cour et sur la galerie. Une réflexion est menée pour installer un projet ambitieux dans ce lieu.
Sport, Équipements sportifs	
Action 26 - Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...)	Cette action est permanente. Les investissements annuels accompagnent les associations au quotidien dans le développement et le maintien des pratiques en sécurité, mais aussi d'événements ponctuels (prêt de matériels, logistique). La rénovation des arènes qui débutera en 2022 offrira un lieu supplémentaire pour les activités culturelles et sportives.
Action 27 - Mettre en place une fête du sport annuelle en partenariat avec les associations et clubs locaux	Le contexte sanitaire n'a pas permis d'avancer sur cette action.
Action 29 - Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs	Cette action pourra voir le jour après la rénovation de la place du Foirail et des arènes qui vont débiter en 2022.
Action 30 - Créer un skate parc et / ou un city parc (lieu à définir avec les usagers)	Action budgétisée au titre de 2022. Les usagers seront consultés pour le choix du lieu et des équipements.

Action 31 - Créer un parcours de santé au Ludoparc	Action budgétisée au titre de 2022.
Action 32 - Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles	La mise en œuvre du contrôle d'accès des équipements sportifs permettra en 2022 d'optimiser les équipements, d'identifier et de limiter les nuisances diverses.
Action 111 - Étudier des mutualisations de fonctionnement entre la piscine municipale de Nérac (communale) et le Ludoparc (Intercommunal)	En 2021 la piscine municipale a été fermée l'été au profit du Ludoparc en mutualisant le personnel.
Environnement	
Action 50 - Etendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible	La collecte en porte à porte (PAP) a été déployée sur les secteurs de la commune où les incivilités perdurent autour des points de regroupement difficilement contrôlables. La stratégie à venir concerne les problématiques urbaines et le déploiement de points d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères (OM).
Action 51 - Réfléchir aux différents dispositifs permettant de favoriser le compostage (individuel et/ou collectif) pour réduire le volume de déchets à la source	Inscrit dans la loi AGECC (loi anti-gaspillage et économie circulaire), le tri à la source des bio déchets est une obligation qui sera généralisée à partir du 31/12/2023 à tous les producteurs. Des opérations de distribution de composteurs individuels ont été initiées par le SMICTOM LGB en 2021 et se poursuivra en 2022. Celui-ci propose l'expérimentation en compostage partagé pour le tri à la source des bio déchets et 8 plateformes seront déployées sur Nérac dans les prochaines années. Par ailleurs, l'investissement dans une biobox permet de limiter de façon très importante les déchets liés à la restauration scolaire.
Action 52 - Développer et faciliter le tri des déchets pour les habitants	L'installation des colonnes enterrées ou semi enterrées des OM en PAV avec celles du tri facilitera l'effort sur le recyclage en centre-ville notamment.
Action 54 - Instaurer une collecte périodique des encombrants	Celle-ci avait été mise en place il y a quelques années mais la démarche administrative pour l'enregistrement de la demande, les secteurs à desservir et le nombre faible d'usagers du service n'ont pas permis de pérenniser les services. Une réflexion sera menée à nouveau.
Action 57 - Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire afin de valoriser les déchets agricoles	Projet en cours dans le Mézinais.

<p>Action 64 - Mettre en place un réseau cyclable (et des stationnements pour les vélos) sur la commune afin de sécuriser ce mode de déplacement d'avenir</p>	<p>Le schéma directeur vélo a vu le jour en 2020 sur le territoire. Les premières actions seront menées en partenariat avec la Communauté de Communes gestionnaire de la voirie (signalétiques, aménagements, station réparation, voie verte, etc.) et seront à coordonner avec les objectifs du programme d'aménagement "cœur de ville".</p>
<p>Action 70 - Végétaliser les pieds de murs dans les rues, là où c'est possible, avec la participation des habitants volontaires</p>	<p>Des propositions vont être faites en 2022 pour avancer sur ce sujet compte-tenu de l'appel à projet nature et transitions pour lequel la Mairie a été retenue.</p>
<p>Action 90 - Accompagner la réalisation de la voie verte Condom / Port-Sainte-Marie sur l'ancienne voie ferrée, équipement à forte plus-value touristique et locale</p>	<p>Albret Communauté est maître d'ouvrage de ce projet qui est en cours de réflexion. Réalisation prévue 2023/2024.</p>
<p>Action 98 - Poursuivre la mise en œuvre des fiches de notre Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent</p>	<p>Action permanente.</p>
<p>Action 99 - Après étude précise des potentialités et des contraintes, mettre en place un programme volontariste de végétalisation de nos espaces publics</p>	<p>Le projet de végétalisation sera mené dans le cadre de l'étude de programmation urbaine pour les périmètres concernés. Une concertation aura par ailleurs lieu dans les lotissements pour sélectionner des lieux publics à végétaliser.</p>
<p>Action 100 - Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics dans le cadre du « Zéro phyto » sur le domaine public</p>	<p>Acquisition progressive de matériels alternatifs pour permettre aux services de faire face aux différentes configurations à gérer.</p>
<p>Action 101 - Favoriser les installations permettant la sauvegarde des oiseaux, des insectes et des chauve-souris (plantes adaptées, nichoirs, hôtels à insectes...); multiplier les dispositifs de régulation des pigeons; ne plus accueillir à Nérac de cirques présentant des animaux</p>	<p>Nérac a été retenu s'agissant du programme « abris pour la biodiversité » dans le cadre de l'appel à projet « nature et transitions », la ville percevra donc des financements complémentaires. Concernant les pigeons une action de régulation de la population de ces oiseaux est engagée et sera pérennisée.</p>
<p>Action 102 - Rationaliser l'arrosage des espaces publics (massifs, stades...)</p>	<p>Etude d'optimisation des pompages en Baïse en cours. Déploiement du pilotage à distance SOLEM pour les relevés et la réactivité améliorée sur les programmes d'arrosage.</p>
<p>Action 106 - Mettre en place une aide forfaitaire à l'achat de vélos électriques (dans le cadre d'une enveloppe financière décidée en début de chaque année)</p>	<p>Action réalisée pour 30 vélos (dont 19 achetés à Nérac) en 2021 pour un montant de 200 € par vélo. Cette action a été pérennisée avec la Communauté de Communes.</p>

Animations municipales, Festivités

Action 8 - Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés So Gascogne, Festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux Truffes, Forum des associations, repas des bénévoles, fête de la bière...

Nous soutenons toujours fortement ces manifestations qui ont été très impactées par le contexte sanitaire ces deux dernières années.

Autres actions non « ventilable » dans une commission thématique

Action 4 - Privilégier les investissements ne générant pas de dépenses de fonctionnement

Ce principe général de gestion est une règle à laquelle nous nous tenons.

Action 13 - Créer un « Point jeunes » qui soit un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations (à définir avec le public concerné)

Action non encore réalisée. Un projet de maison des jeunes est actuellement à l'étude au niveau intercommunal dans le cadre de la compétence jeunesse.

Action 15 - Reconduire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable

Une réflexion est menée pour une mise en place du dispositif en 2022.

Action 17 - Ouvrir les séances du conseil municipal aux questions du public et délocaliser des séances du conseil municipal dans les hameaux

A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.

Action 18 - Poursuivre les permanences des élus sur le marché

A ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.

Action 20 - Valoriser le « droit de pétition » : si 350 Néracais (5% de la population environ) signent une pétition sur un sujet relevant des compétences municipales (projet, problématique particulière...), les élus s'engagent à organiser une réunion thématique avec la population, sur le sujet de la pétition, afin de construire une solution partagée

Cette action est dans les mains des Néracais.

Action 21 - Recourir si nécessaire au référendum décisionnel local

Il n'y a pas de référendum local prévu en 2022.

Action 48 - Veiller scrupuleusement au respect de l'engagement de l'Etat dans la pérennité de la Maison France Services inaugurée en janvier 2020

La Maison France service remplit aujourd'hui son rôle de façon très satisfaisante.

Action 82 - Acheter le déploiement de la fibre optique (Très haut débit internet) d'ici 2023

Le déploiement de la fibre optique est en cours et se déroule dans le calendrier prévu.

PARTIE VI : DONNÉES FINANCIÈRES

A - VUE SYNTHÉTIQUE DES CA 2019 à 2021 ET BP 2022 – FISCALITE

B - PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022 - DETTE

C - BUDGETS ANNEXES : NOTE

**A - VUE SYNTHÉTIQUE DES CA 2019 à 2021 ET BP 2022 –
FISCALITE
(COMMUNE)**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

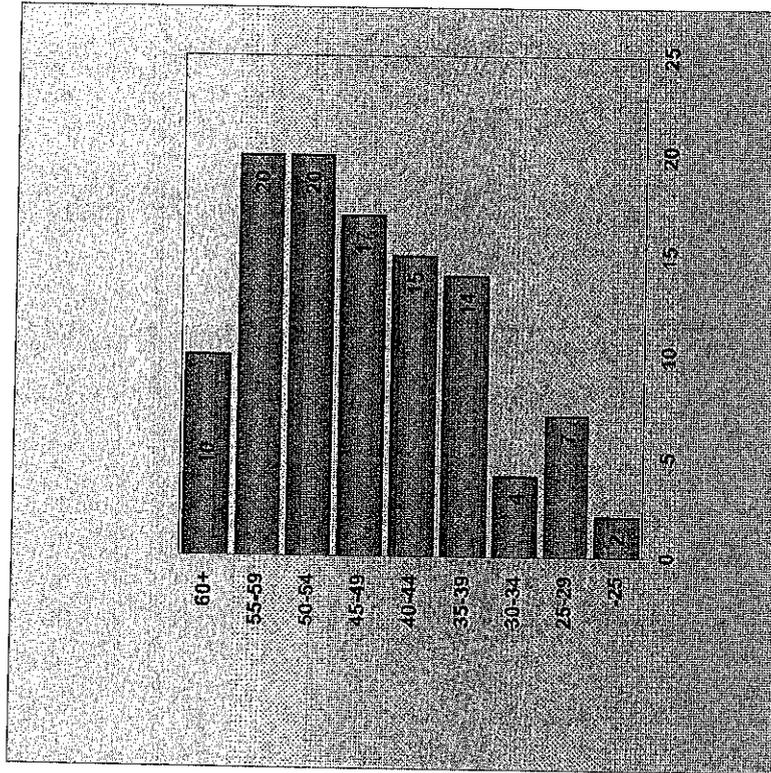
Imputation	CA 2019	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
60 – Achats & Variation Stock					
61 – Services Extérieurs	1 758 960,29	1 633 369,01	1 825 324,00	1 634 669,74	1 858 384
62 – Autres services extérieurs					
63 – Impôts, taxes et assimilés	122 004,55	107 247,62	123 000,00	125 281,56	130 000
64 – Charges de personnel	3 909 782,75	3 754 864,17	3 923 415,00	3 835 888,50	4 000 000
65 – Autres charges de gestion	737 182,22	750 679,81	886 126,00	689 335,18	884 219
66 – Autres charges financières	236 744,87	208 382,32	190 000,00	179 372,92	165 000
67 – Charges exceptionnelles	252 481,85	224 599,70	225 000,00	250 782,27	230 000 (1)
68 – Dotations amortissements	190 168,94	310 594,53	300 000,00	273 535,69	310 000
014 – Atténuation de produits	6 150,00	18 022,00	21 000,00	20 750,00	0,00
022 – Dépenses Imprévues	0,00	0,00	2 000,00	0,00	10 000
023 – Virement Section Invest.	-	-	782 155,00	-	981 753
TOTAL	7 213 475,47	7 007 759,16	8 278 020,00	7 009 615,86	8 569 356

(1) 67 : Subvention d'équilibre Bourdilot (200 000 €) + divers.

EVOLUTION DES EFFECTIFS
(en équivalent temps complet)

PYRAMIDE DES AGES 01/01/2022

DATE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	CAE APPRENTIS	TOTAL EN ETC	Nbre de payes
31/12/2005	92,00	10,00	2,90	104,90	118
31/12/2006	93,90	5,30	3,80	103,00	117
31/12/2007	93,70	6,20	2,90	102,80	116
31/12/2008	93,70	10,70	1,90	106,30	119
30/12/2009	96,50	7,90	5,80	110,20	123
30/12/2010	100,56	7,65	5,57	113,78	125
31/12/2011	101,18	5,95	3,00	110,13	124
31/12/2012	105,39	10,25	1,00	116,64	126
31/12/2013	105,11	10,38	1,00	116,49	126
31/12/2014	100,59	14,88	1,57	117,04	133
31/12/2015	99,50	13,72	1,57	114,79	124
31/12/2016	101,39	11,58	1,57	114,54	127
31/12/2017	97,15	13,33	1	111,48	120
31/12/2018	91,24	13,93	1	106,17	118
31/12/2019	81,65	17,15	1	99,80	114
01/01/20	81,65	16,70	1	99,35	110
01/01/21	83,41	16,20	2	101,61	113
01/01/22	81,71	16,92	2	100,63	109



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
002 – Excédent Reporté	518 921,80	290 640,42	101 010,00	101 010,00	282 777
64 – Remboursement Personnel	73 025,43	17 650,48	30 000,00	35 415,73	25 000
70 – Produits domaniaux	473 438,21	291 027,70	360 000,00	259 554,75	390 000
72 – Travaux en régie	52 151,52	57 911,86	60 000,00	59 981,79	60 000
73 – Impôts et taxes	5 125 142,18	5 313 127,79	5 410 103,00	5 457 235,09	5 525 569
74 – Dotations et participations	2 276 889,25	1 978 530,77	2 097 897,00	2 152 916,50	2 100 000
75 – Autres produits de gestion	100 693,44	85 597,35	73 000,00	66 064,36	65 000
76 – Autres produits financiers	10,38	8,85	10,00	5,25	10
77 – Produits exceptionnels	92 256,94	46 360,07	55 000,00	96 107,88	30 000
78 – Reprises sur amortissements	0,00	0,00	91 000,00	0,00	91 000
TOTAL	8 717 726,15	8 080 855,29	8 278 020,00	8 228 291,35	8 569 356

FISCALITE

Nature de la taxe	2020		2021 ⁽¹⁾		2022 ⁽²⁾
	bases	taux	bases	taux	
Taxe d'habitation	8 458 000	17,64%			
TFPB	8 319 000	21,83%	7 974 000	49,16	
TFPNB	256 800	78,16%	257 000	78,16	
CFE	Transfert AC - FPU		Transfert AC - FPU		Transfert AC - FPU
Produit attendu dont compensation	3 508 743,78				

(1) : Bases prévisionnelles avec THLV (en attente de notification).

(2) : En attente de notification.

COMMENTAIRES

Le BP 2022 est envisagé compte tenu des nouveautés apportées par les dernières lois de finances, des éléments rétrospectifs en notre possession, des perspectives réalisées depuis plusieurs années et réajustées tous les ans, du contrat passé avec les Néracais passé avec les Néracais pour le mandat et de la finalisation de certaines opérations en cours.

Si les dotations de l'Etat n'ont pas fait l'objet de notification à l'heure de l'impression du présent document, nous pouvons néanmoins nous attendre à un gel voire à une légère érosion (-0,5 %) de ces dernières.

L'évolution des valeurs locatives non négligeable cette année ne devrait pas compenser l'inflation que le « panier du Maire » enregistre depuis plusieurs mois.

Le CA 2021 dans ce cadre présente les caractéristiques suivantes :

- Les charges courantes de fonctionnement (chapitres 60, 61 et 62) sont maîtrisées dans un contexte, toujours aussi contraint sur la période récente considérée (ouverture de la piscine, hausse de la TVA, inflation, reprise de dépenses des budgets annexes transférés) alors que le périmètre d'intervention du service public n'a pas évolué à la baisse, et que la crise sanitaire a imposé des ajustements réguliers en dépenses et recettes toute l'année.

2013 : 2 114 696, 34 €	2018 : 1 851 479, 09 €
2014 : 1 931 311, 88 €	2019 : 1 758 960, 29 €
2015 : 1 848 140, 26 €	2020 : 1 633 369, 01 €
2016 : 1 875 152, 80 €	2021 : 1 634 669, 74 €
2017 : 1 837 013, 39 €	2022 : 1 858 384 (prévisionnel)

- Recettes : l'exercice 2021 demeure très impacté par les effets induits de la pandémie (régies piscine, château, cantine, spectacle vivant et droits de places).
- Encore plus significatif et tout aussi inédit dans l'histoire de la collectivité (et manifestement sans équivalent sur les communes de la strate en région Nouvelle-Aquitaine), les frais de personnel (chapitre 64) sont en baisse significative par rapport à 2014 malgré, sur la période considérée, deux hausses du point d'indice (+ 1,7 % au total), la prise en compte du GVT et la réforme des carrières (PPCR) et les évolutions de régime indemnitaire négociés localement en 2021 :

2014 : 3 923 415, 57 €	2018 : 3 808 983, 75 €
2015 : 3 912 243, 22 €	2019 : 3 909 782, 75 €
2016 : 3 899 604, 82 €	2020 : 3 754 864, 17 €
2017 : 3 922 186, 81 €	2021 : 3 835 888, 50 €
	2022 : 4 000 000 € (prévisionnel)

- L'autofinancement brut demeure relativement faible malgré les efforts réalisés par la collectivité (ci-dessus) et une bonne « tenue » des droits de mutation (233 514 €), du fait des caractéristiques propres de la collectivité (ville-centre et haut niveau d'équipement), de l'apurement progressif du budget annexe du Bourdilot (subvention d'équilibre annuelle de 200 000 €).
- La THLV notifiée à hauteur de 85 100 € en 2019, puis à hauteur de 59 620 € en 2020, a été effectivement perçue à hauteur de ~~XXX € en 2021~~.
- Il n'est pas prévu de faire évoluer les taux des taxes locales cette année encore.
- Les attributions de compensation de l'intercommunalité, impactées en 2020 par l'apurement du budget de la ZA du Pin (- 137 424 €) vont retrouver un niveau « normal » soit 1 340 000 € environ.

- Les taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement (84,68 % et 99,40 %) attestent de la sincérité des ouvertures de crédits votées (3 décisions modificative sur l'exercice 2021), dans un contexte où il est de plus en plus difficile d'obtenir de l'Etat des informations fiables dans des délais raisonnables.
- Par souci de transparence et de permanence des méthodes les dépenses et recettes liées à la reprise en régie du cinéma (en fonctionnement) feront l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice.

B - PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022 - DETTE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
Résultat N-1	562 672,36	644 851,26	383 244,00	383 243,21	587 704
RAR	-	-	1 012 543,00	-	1 223 081
Travaux en régie	52 151,52	57 911,86	60 000,00	59 981,79	60 000
Investissements	1 783 661,66	1 158 670,16	2 213 725,00	1 801 561,35	2 708 795
Capital dette	722 562,43	1 275 609,55	782 811,00	781 496,03	770 000
MOB	51 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	52 613,91	43 393,47	31 000,00	0,00	93 000
Avances	-	-	-	-	54 000
Remboursements PPRT + Acquisitions (provisions)					181 470
TOTAL	3 224 901,88	3 180 436,30	4 483 323,00	3 026 282,38	5 678 050

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
Résultats N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FCTVA-TLE-TA	289 298,35	154 657,18	300 000,00	45 349,23	300 000
Subventions et recettes diverses	330 722,00	597 726,65	540 400,00	506 007,39	1 082 313 (2)
RAR (Subventions)	-	-	806 945,00	-	874 887
Emprunts	500 000,00	500 000,00	600 736,00	600 000,00	600 000 (1)
MOB	167 379,94	287 805,53	300 000,00	315 135,69	310 000
Résultats reportés	1 179 173,36	1 213 610,26	972 087,00	972 086,13	935 897
Virement S. Fonct.	-	-	782 155,00	-	981 753
Divers (cessions dont PPRT)	60 863,00	0,00	150 000,00	0,00	446 200
Opérations patrimoniales	52 613,91	43 393,47	31 000,00	0,00	93 000
Avances	-	-	-	-	54 000
TOTAL	2 580 050,62	2 797 193,09	4 483 323,00	2 438 578,44	5 678 050

RAR : Restes à Réaliser

MOB : Mouvement d'Ordre Budgétaire

NB : TA 2019 : 50 876,18 € / TA 2020 : 50 535,48 € / TA 2021 : 45 349,23 €

(1) Emprunt d'équilibre = 600 000 € à réaliser conformément aux prospectives.

(2) A ce stade, les subventions attendues mais non notifiées qui apparaîtront dans le BP à venir en recettes au 16 (dette).

COMMENTAIRES

INVESTISSEMENT :

- Le niveau d'engagement des crédits d'investissement demeure non négligeable en 2021 : 94 % environ (réalisé et engagé) en dépenses et 73 % environ (réalisé et engagé) en recettes.
- Le montant des investissements nouveaux en 2022 tout en constituant une variable d'ajustement pour l'équilibre du budget, doit permettre pour autant de mener à bien les opérations suivantes (de façon très synthétique) :
 - * Modernisation des services (informatique et téléphonie, matériel, mobilier, balayeuse)
 - * Dispositif de vidéoprotection et équipement police pluricommunale
 - * Programme de réfection des toitures des bâtiments communaux
 - * Etudes pour la mise en œuvre du programme de mandat (aménagement centre-ville)
 - * Entretien des bâtiments (travaux urgents cinéma)
 - * Travaux château-musée - Phase 3
 - * Rénovation du Centre Samazeuilh
 - * Aides façades / Aides à la pierre
 - * Enveloppe annuelle groupes scolaires
 - * Développer les outils de communication (panneaux lumineux)
 - * Equipements sportifs de proximité
 - * Caserne des pompiers (participation SDIS)
- En recettes, l'exercice 2022 verra le versement du FCTVA 2020 et 2021, et la récupération d'une partie des sommes versées au titre du PPRT (ventes en cours).

DETTE :

- Près de 773 805 € ont été remboursés par la collectivité en 2020 (budget principal - hors intérêts) et 600 000 € empruntés.
De façon consolidée, 1 374 500 € ont été remboursés contre 1 000 000 € empruntés.
- Le stock de dette au 01/01/2022 s'élève à 5 790 716,95 € contre 5 971 936 € au 01/01/2021.
Le stock de dette consolidé s'élève au 01/01/2022 à 7 462 641 € contre 7 851 223 € au 01/01/2021.
- L'objectif a été fixé de terminer le mandat actuel avec un stock de dette inférieur à 6 000 000 € (hors consolidation) et quoi qu'il en soit en dessous de la moyenne de la strate démographique.

A ce stade de la préparation budgétaire, les arbitrages n'étant pas finalisés, l'enveloppe (investissements et travaux en régie) dédiée à des investissements nouveaux doit s'entendre nette de toute subvention nouvelle.

Selon les choix à opérer d'ici le vote du BP 2022.

De même, le BP sera complété éventuellement de divers mouvements d'ordre et autres régularisations (mises en conformité avec le compte de gestion), qui seront intégrés à la demande du comptable et dont il est le seul à avoir le secret.

Cette année, la reprise des balances de clôture des budgets de l'eau et de l'assainissement impactera particulièrement (en volume seulement) les ouvertures de crédits (à ce stade, ces éléments ne pas intégrés).

VILLE NERAC

Exercice 2021

BALANCE PROVISOIRE GENERALE

	Prévus	Réalisés	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSE	8 278 020,00	7 009 615,86	1 268 404,14	84,68
RECETTE	8 278 020,00	8 228 291,35	49 728,65	99,40
Déficit				
Excédent		1 218 675,49		
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	4 483 323,00	3 026 282,38	1 457 040,62	67,50
RECETTE	4 483 323,00	2 438 578,44	2 044 744,56	54,39
Déficit		587 703,94		
Excédent				
Résultat Global				
Déficit				
Excédent		630 971,55		

LE 11/02/2022

35

VILLE DE NERAC

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2022	5 790 716,95	755 898,12	156 824,11	0,00	(+)	0,00	912 722,23	5 034 818,83
2023	5 034 818,82	660 257,67	131 043,56	0,00	(+)	0,00	791 301,23	4 374 561,15
2024	4 374 561,15	392 945,43	108 091,85	0,00	(+)	0,00	501 037,28	3 981 615,72
2025	3 981 615,72	401 438,22	98 171,09	0,00	(+)	0,00	499 609,31	3 580 177,50
2026	3 580 177,50	388 622,31	88 139,68	0,00	(+)	0,00	476 761,99	3 191 555,19
2027	3 191 555,19	396 931,18	78 400,64	0,00	(+)	0,00	475 331,82	2 794 624,01
2028	2 794 624,01	348 011,33	68 689,55	0,00	(+)	0,00	416 700,88	2 446 612,68
2029	2 446 612,68	305 890,32	61 723,75	0,00	(+)	0,00	367 614,07	2 140 722,36
2030	2 140 722,38	272 741,21	55 506,58	0,00	(-)	0,00	328 247,79	1 867 981,17
2031	1 867 981,17	238 772,80	50 039,42	0,00	(-)	0,00	288 812,22	1 629 208,37
2032	1 629 208,37	242 555,49	44 566,90	0,00	(+)	0,00	287 122,39	1 386 652,88
2033	1 386 652,86	209 381,74	39 229,58	0,00	(+)	0,00	248 611,32	1 177 271,12
2034	1 177 271,12	204 621,48	34 248,22	0,00	(+)	0,00	238 869,70	972 649,64
2035	972 649,64	183 346,04	29 510,92	0,00	(+)	0,00	212 856,96	789 303,60
2036	789 303,60	135 146,16	24 602,44	0,00	(+)	0,00	159 748,60	654 157,44
2037	654 157,44	132 945,32	20 133,98	0,00	(-)	0,00	153 079,30	521 212,12
2038	521 212,12	137 167,51	15 568,61	0,00	(+)	0,00	152 736,12	384 044,61
2039	384 044,61	141 570,35	10 820,71	0,00	(+)	0,00	152 391,06	242 474,26
2040	242 474,26	146 161,94	5 893,57	0,00	(+)	0,00	152 055,51	96 312,32
2041	96 312,32	96 312,32	1 118,53	0,00	(+)	0,00	97 430,85	0,00
Sous-total		5 790 716,94	1 122 323,69	0,00			6 913 040,63	
Total		5 790 716,94	1 122 323,69	0,00			6 913 040,63	

36

ETAT DES RESTES A REALISER

VILLE DE NERAC

Dépense - Section Investissement

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Restes à Réaliser 2021
442	GENTRE HAUSSMANN			11 611,00
		21318	Autres bâtiments publics	788,00
		2313	Constructions	10 823,00
920	TRAVAUX DE PROXIMITE			766 711,00
		2031	Frais d'études	66 374,00
		2033	Frais d'insertion	179,00
		2111	Terrains nus	1 681,00
		2128	Autres agencements et aménagements de	22 665,00
		21312	Bâtiments scolaires	25 070,00
		21318	Autres bâtiments publics	57 857,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements	263 976,00
		2151	Réseaux de voirie	71 685,00
		2152	Installations de voirie	51 625,00
		21531	Réseaux d'adduction d'eau	33 000,00
		21534	Réseaux d'électrification	35 724,00
		2158	Autres install., matériel et outillage technic	31 602,00
		2182	Matériel de transport	92 305,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	12 968,00
932	SITE MAJEUR ETUDES			116 911,00
		2033	Frais d'insertion	300,00
		21318	Autres bâtiments publics	5 168,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements	110 357,00
		2168	Autres collections et œuvres d'art	1 086,00
940	GENTRE SAMAZEUILH			315 965,00
		2031	Frais d'études	35 343,00
		2033	Frais d'insertion	300,00
		21318	Autres bâtiments publics	279 202,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements	1 120,00
950	INFORMATIQUE			3 180,00
		2031	Frais d'études	948,00
		2051	Concessions et droits similaires	1 552,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatiq	680,00
981	CULTUREL			7 965,00
		2184	Mobilier	7 965,00
990	AFFAIRES SCOLAIRES			738,00
		2184	Mobilier	598,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	140,00
			Total Général	1 223 081,00

ETAT DES RESTES A REALISER

VILLE DE NERAC

Recette - Section Investissement

Operations	Designation	Articles	Designation	Reste à Réaliser 2021
920	TRAVAUX DE PROXIMITE			81 202,00
		1321	Etats et établissements nationaux	51 202,00
		1322	Régions	30 000,00
932	SITE MAJEUR ETUDES			130 412,00
		1321	Etats et établissements nationaux	130 412,00
940	CENTRE SAMAZEUILH			414 740,00
		1321	Etats et établissements nationaux	414 740,00
	Op. financiere			248 533,00
		10222	FCTVA	248 533,00
			Total Général	874 887,00

C - NOTE SUR LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU BOURDILOT

Ce budget laissait apparaître un déficit de 782 843 € au 01/01/2019 du fait des choix opérés depuis 2015 par la municipalité afin de contenir les effets néfastes en trésorerie du résultat cumulé de cette opération.

Pour rappel les mesures envisagées depuis 2015 sont les suivantes :

- Subvention d'équilibre versée en 2016 de 300 000 € et de 147 000 € sur les exercices 2017, 2018 et 2019.
- Renégociation et lissage de la dette.
- Contractualisation d'une ligne de trésorerie importante (1 200 000 € - 2 contrats) afin de ne pas faire supporter sur le budget communal le portage du déficit et/ou un stock de dette supplémentaire.

En l'absence de ces mesures, le déficit de cette opération se serait élevé au 01/01/2019 à 1 376 843 €.

Il est rappelé par ailleurs que des subventions d'équilibre ont été déjà versées avant 2008 à hauteur de 485 571,80 €.

Suite aux remarques de la CRC sur l'utilisation (peu orthodoxe et assumée en toute transparence) abusive dans ce cadre de lignes de trésorerie (qui ne pouvaient être soldées comme il se doit à la fin de chaque exercice budgétaire) et bénéficiant de la faiblesse des taux historique, il a été procédé à l'apurement du déficit résiduel par la contraction d'un emprunt de 800 000 € (10 ans, au taux de 0,52%), dont l'annuité est prise en charge par le budget communal à hauteur de 200 000 € par an en 2020.

Compte-tenu de ce qui précède, le stock de dette au 01/01/2022 est de 1 278 592 € soit 1 362 281 € à rembourser d'ici 2029 avec les intérêts.

En l'absence de vente du foncier disponible, le déficit prévisionnel de cette opération s'élèverait à environ 3 000 000 € au total.

BUDGET DES CLOS D'ALBRET

Le lotissement est toujours en cours de commercialisation, d'où le déficit enregistré de 231 160,67 €.

9 lots ont été vendus à ce jour, pour un montant de 324 970 €.

22 lots sont commercialisés depuis l'origine pour un montant attendu en recette de 852 775 €.

La somme de 648 389 € (déficit enregistré et remboursement de l'emprunt contracté) est à rapprocher du produit attendu des ventes résiduelles (527 805 €) conformément à la délibération n°117/17 du 12/11/2005.

Pour rappel : le prêt in fine contracté historiquement a été remboursé par un emprunt sur 10 ans en profitant de la faiblesse des taux, charge à la collectivité de vendre en moyenne sur la durée 3 terrains tous les 2 ans pour couvrir les remboursements.

BOURDILOT PLAISANCE

Exercice 2021

BALANCE GENERALE

	Prévus	Réalisés	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	200 000,00	146 536,51	53 463,49	73,27
RECETTE	200 000,00	180 000,00	20 000,00	90,00
Déficit				
Excédent		33 463,49		
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	304 980,00	200 694,90	104 285,10	65,81
RECETTE	304 980,00	101 859,88	203 120,12	33,40
Déficit		98 835,02		
Excédent				
Résultat Global				
Déficit		65 371,53		
Excédent				

LE 11/02/2021

POLE TOURIST NERAC-BOURDILOT P

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Interêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2022	1 278 592,15	205 059,97	25 205,47	0,00	(+) 0,00	230 265,44	1 073 532,29
2023	1 073 532,20	209 585,20	20 264,24	0,00	(+) 0,00	229 849,44	863 947,04
2024	863 947,04	214 276,34	15 157,10	0,00	(+) 0,00	229 433,44	649 670,75
2025	649 670,75	153 434,18	10 643,62	0,00	(-) 0,00	164 077,80	496 236,64
2026	496 236,64	156 395,52	7 266,28	0,00	(+) 0,00	163 661,80	339 841,14
2027	339 841,14	159 476,32	3 769,48	0,00	(-) 0,00	163 245,80	180 364,88
2028	180 364,88	100 364,29	967,16	0,00	(+) 0,00	101 331,45	80 000,61
2029	80 000,00	80 000,00	416,00	0,00	(+) 0,00	80 416,00	0,00
Sous-total		1 278 591,82	83 689,35	0,00		1 362 281,17	
Total		1 278 591,82	83 689,35	0,00		1 362 281,17	

41

LES CLOS D'ALBRET

Exercice 2021

BALANCE GENERALE

	Prevus	Realises	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	989 256,00	785 787,69	203 468,31	79,43
RECETTE	989 256,00	749 889,08	239 366,92	75,80
Déficit		35 898,61		
Excédent				
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	1 183 781,00	1 182 874,75	906,25	99,92
RECETTE	1 183 781,00	987 612,69	196 168,31	83,43
Déficit		195 262,06		
Excédent				
Résultat Global				
Déficit		231 160,67		
Excédent				

LE 11/02/2021

42

LES CLOS D ALBRET

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2022	393 333,33	26 666,68	3 105,00	0,00	(+) 0,00	29 771,68	366 666,65
2023	366 666,65	26 666,68	2 889,00	0,00	(+) 0,00	29 555,68	339 999,97
2024	339 999,97	26 666,68	2 673,00	0,00	(+) 0,00	29 339,68	313 333,29
2025	313 333,29	26 666,68	2 457,00	0,00	(+) 0,00	29 123,68	286 666,61
2026	286 666,61	26 666,68	2 241,00	0,00	(+) 0,00	28 907,68	259 999,93
2027	259 999,93	26 666,68	2 025,00	0,00	(+) 0,00	28 691,68	233 333,25
2028	233 333,25	26 666,68	1 809,00	0,00	(+) 0,00	28 475,68	206 666,57
2029	206 666,57	26 666,68	1 593,00	0,00	(+) 0,00	28 259,68	179 999,89
2030	179 999,89	26 666,68	1 377,00	0,00	(+) 0,00	28 043,68	153 333,21
2031	153 333,21	26 666,68	1 161,00	0,00	(+) 0,00	27 827,68	126 666,53
2032	126 666,53	26 666,68	945,00	0,00	(+) 0,00	27 611,68	99 999,85
2033	99 999,85	26 666,68	729,00	0,00	(+) 0,00	27 395,68	73 333,17
2034	73 333,17	26 666,68	513,00	0,00	(+) 0,00	27 179,68	46 666,49
2035	46 666,49	26 666,68	297,00	0,00	(+) 0,00	26 963,68	19 999,81
2036	19 999,81	19 999,81	81,00	0,00	(+) 0,00	20 080,81	0,00
Sous-total		393 333,33	23 895,00	0,00		417 228,33	
Total		393 333,33	23 895,00	0,00		417 228,33	

43



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 Novembre 2015

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

OBJET :

Délibération fixant le prix de vente
des parcelles relatives au
lotissement "Plaisance"

N° 117/2015

L'an deux mille Quinze, le 12 Novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LACOMBE Nicolas, Maire.

Etalent présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, PAILLARES, GELLY, PALAZE, SANCHEZ, BAURY, DOLLE, Adjointes au Maire, Mr VINCENT, Conseiller Délégué, Mmes et MM. GIL, IDIART, BES, BUSQUET, BACH, PAUL, LAPORTE, NORMAND, UMINSKI, BOZZELLI, PERIN, TREGOUËT, BAGOLIN, MAIGNE, BASSET Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame DESPLATS qui a donné pouvoir à Madame DOLLE
Madame FRANZONI qui a donné pouvoir à Madame BAGOLIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame GIL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

Le compte rendu de la séance du 24 Septembre 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2015/80 du 18 juin 2015, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'aménagement de la parcelle cadastrée section BD, donnant corps au projet de création du lotissement « Plaisance ».

Le permis d'aménager n° PA 047 195 15 J 0001 a été accordé par arrêté en date du 2 octobre 2015.

Le lotissement comprend 22 lots pour la construction de maisons individuelles et/ou d'habitats collectifs.

Les travaux de viabilisation du lotissement ont commencé le 12 octobre 2015 et les terrains devraient être disponibles à la construction dans le courant du 2ème trimestre 2016.

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur choisit librement le ou les lots qui lui conviennent, et que la Commune donnera une priorité en respectant l'ordre chronologique des demandes fermes de sous seing, une fois approuvée la présente délibération.

Il rappelle également que l'article 432-12 du Code Pénal interdit aux élus d'acquérir des biens publics. De même l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre la capacité d'alléner les biens du domaine privé des communes.

Chaque cession de terrain donnera lieu à délibération du Conseil Municipal. Les recettes seront affectées au budget annexe « Les Clos d'Albret ».

Afin de lancer la commercialisation des parcelles de ce lotissement et procéder à l'enregistrement des réservations, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains.

Le prix comprend les frais de bornage, les frais de branchements jusqu'en limite de lots, la fourniture de boîtes aux lettres.

Un plan de financement a été établi par les services techniques avec plusieurs simulations de prix afin d'analyser les incidences sur l'équilibre financier de l'opération.

Les lots étant très différents de par leur configuration, leur superficie et leur positionnement dans l'environnement existant, il a été décidé de fixer un prix par lot et non un prix uniforme en m² pour l'ensemble des terrains.

Plusieurs personnes intéressées par l'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune de Nérac se sont déjà positionnées.

Conformément à l'article L 442-8 du Code de l'Urbanisme, un lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente après la délivrance du permis d'aménager. La promesse doit obligatoirement indiquer la consistance du lot réservé, sa délimitation résultant d'un bornage, son prix et son délai de livraison.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

➤ D'arrêter les prix de vente par lot composant le lotissement «Plaisance» (hors frais de notaire à la charge des acquéreurs) soit :

N° LOT	SUPERFICIE EN M ²	COUT NET VENDEUR (Hors frais d'acte)
1	423	40 185,00 €
2	646	61 680,00 €
3	605	48 400,00 €
4	410	38 950,00 €
5	483	41 055,00 €
6	514	43 690,00 €
7	486	41 310,00 €
8	455	38 675,00 €
9	584	46 720,00 €
10	369	35 055,00 €
11	376	35 720,00 €
12	438	39 420,00 €
13	435	39 150,00 €
14	359	34 105,00 €
15	359	34 105,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

45

AR PREFECTURE

047-214701955-20151112-DEL IB117
Reçu le 17/11/201516
17

	435	39 150,00 €
	400	36 000,00 €
18	312	29 640,00 €
19	312	29 640,00 €
20	400	36 000,00 €
21	470	42 300,00 €
22	335	31 825,00 €
TOTAL	9606	852 775,00 €

- De charger la SCP BLAJAN LAGIER, notaires associés à Nérac, de rédiger, au nom de la Commune, l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la vente des lots.
- De l'autoriser à signer, ou un de ses adjoints, les promesses de vente et les actes notariés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,



Certifié conforme et exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le

.....
Et de la publication à Nérac le

.....
Le Maire

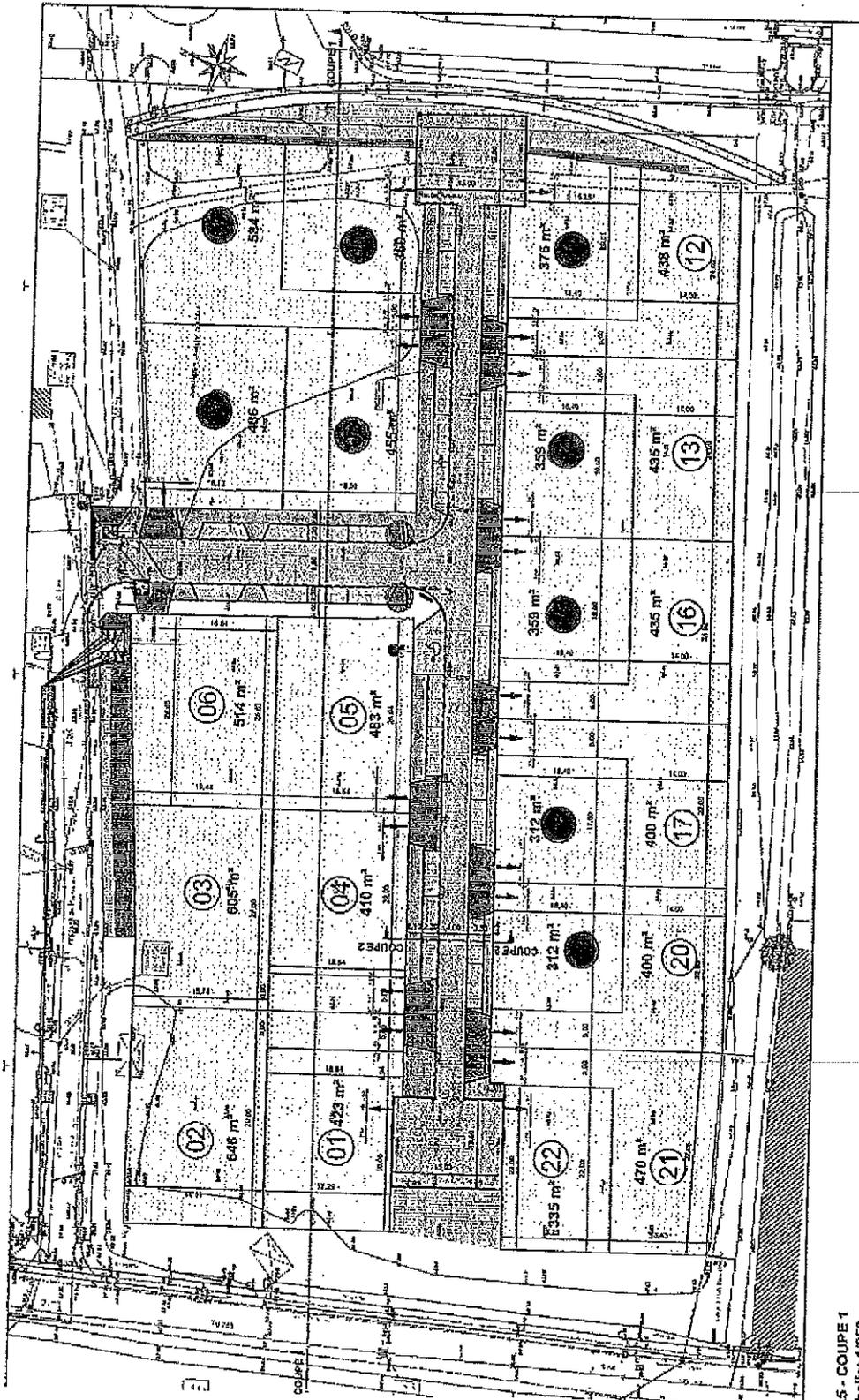
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

46

AR PREFECTURE

047-214701955-20151112-DELIB117_2015-DE
Reçu le 17/11/2015

Vendu



45 - COUPE 1
échelle: 1/250

47